

Syndicat des Eaux et d'Assainissement de Langoiran

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LANGOIRAN

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)

EXERCICE 2012



Mise en forme par la société ICARE -
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement
109 Avenue Blaise Pascal
33160 Saint Médard en Jalles

Tél: 06 28 77 16 49
email: salin.icare@neuf.fr

SOMMAIRE

I - OBJET DU DOCUMENT.....	3
II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE.....	3
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	3
II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire.....	3
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	4
II.3 - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	4
II.3.1 - Généralités.....	4
II.3.2 - Schéma d'assainissement - Taux de raccordement.....	5
II.3.3 - Abonnés industriels.....	5
III - LE RÉSEAU DE COLLECTE.....	5
III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU.....	5
III.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU.....	6
III.3 - REJETS NON DOMESTIQUES.....	6
IV - LES STATIONS D'ÉPURATIONS.....	6
IV.1 - LA STATION DE LESTIAC – COMMUNE DE LESTIAC.....	6
IV.2 - LA STATION DE LE TOURNE / LANGOIRAN – COMMUNE DE LE TOURNE.....	8
IV.3 - LA STATION DE CAPIAN – COMMUNE DE CAPIAN.....	9
IV.4 - LA FILIÈRE BOUES.....	9
V - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....	10
V.1 - LES INDICES GÉNÉRAUX.....	10
V.2 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX.....	10
VI - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....	10
VI.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT.....	10
VI.1.1 - Préambule.....	10
VI.1.2 - La part de la collectivité.....	11
VI.1.3 - La part de l'exploitant.....	11
VI.1.4 - Les taxes.....	12
VI.1.5 - Récapitulatif.....	12
VI.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	14
VI.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement.....	14
VI.2.2 - Compte administratif.....	14
VI.2.3 - Les investissements réalisés et prévus.....	14
VI.2.4 - Évolution de la dette.....	15
VII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....	17
Annexe	
A1 - Fiche de synthèse des indices de performance.....	18
A3 - Informations Agence de l'Eau sur redevance 2011.....	22

I - OBJET DU DOCUMENT

Un document
de synthèse
pour les élus
et les usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement eaux usées doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

Il est conforme à l'annexe VI du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE

II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

Le SIAEPA de Langoiran regroupe les communes de Langoiran, Capian, Le Tourne, Lestiac sur Gironde et Tabanac. À compter du 1^{er} janvier 2013, les communes de Paillet et Villenave de Rions sont rattachées au SIAEPA. La commune de Paillet apporte 340 abonnés dont les eaux usées sont déjà traitées à Lestiac.

1 529 abonnés
représentant
environ 3 400
habitants

Situé au Sud Ouest du département de la Gironde, dans la zone dénommée "entre deux mers", il se caractérise par un habitat de type rural avec une économie tournée principalement vers la viticulture et l'exploitation forestière.

Le nombre d'abonné au réseau d'assainissement est de 1 529, soit environ 3 400 habitants. La population totale du SIAEPA est d'environ 5 397 habitants (INSEE) représentant plus de 2 400 abonnés au réseau eau potable.

II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Une gestion par
affermage :
jusqu'au 31
décembre 2012
avec la société
Lyonnaise des
Eaux France
puis avec la
société
Nantaise des
Eaux

Le Syndicat de Langoiran a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de collecte et de traitement des eaux usées à la Société Lyonnaise des Eaux France par un contrat d'affermage renouvelé le 15 Janvier 1993 pour une durée de 20 ans. Suite à un avenant en date du 2 août 2012, le contrat a donc pris fin le 31 décembre 2012. Un nouveau contrat a été signé avec la société Nantaise des Eaux.

Ainsi, l'entretien et l'exploitation du service incombent au délégataire, tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques. Pour sa part, la Collectivité organise et finance l'extension, le renouvellement ou le renforcement du réseau et de tous les ouvrages de génie civil du service.

La répartition des tâches est donc la suivante :

II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire

Une répartition
des tâches
entre le
gestionnaire et
la collectivité

Gestion des abonnés : Mise en service des branchements - Établissement du contrat - Remise du règlement du service;
Accueil des usagers;
Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux;
Vérification de la bonne réalisation des raccordements.

Accueil du public : néant

Centre de Relation Clientèle : accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 13h00
☎ 0810 00 20 40

Service urgence
☎ 0810 130 120 (24 h/ 24)

Site internet : www.lyonnaise-des-eaux.fr

Gestion du service : Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages;
Astreintes;
Traitement des informations et interventions pour les pannes;
Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement;
Analyses et suivi de la qualité de l'eau épurée et du fonctionnement des stations;
Gestion des boues des stations;
Intervention pour désobstruer le réseau.

Renouvellement : Des installations électriques, des télégestions, des pompes
Des portes, clôtures, portails, peintures des ouvrages
Des compteurs, des branchements
Des installations de traitement hors génie civil

Divers : Fourniture et mise à jour des plans
Campagne de recherche des eaux parasites
Participation à l'élaboration des programmes d'investissement
Avis sur les raccordements futurs dont lotissements

II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

Investissement : Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations;
Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation;
Déplacement des conduites

Renouvellement : Des ouvrages de génie civil
Des canalisations et ouvrages accessoires

II.3 - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

II.3.1 - Généralités

Une diminution de 0,9% du nombre d'abonnés, soit 14 abonnés en moins

Sur la population totale des cinq communes, soit 5 397 habitants (donnée INSEE 2012), seulement environ 3 394 habitants représentant 1 529 clients sont raccordés au réseau de collecte, soit environ 64% de la population.

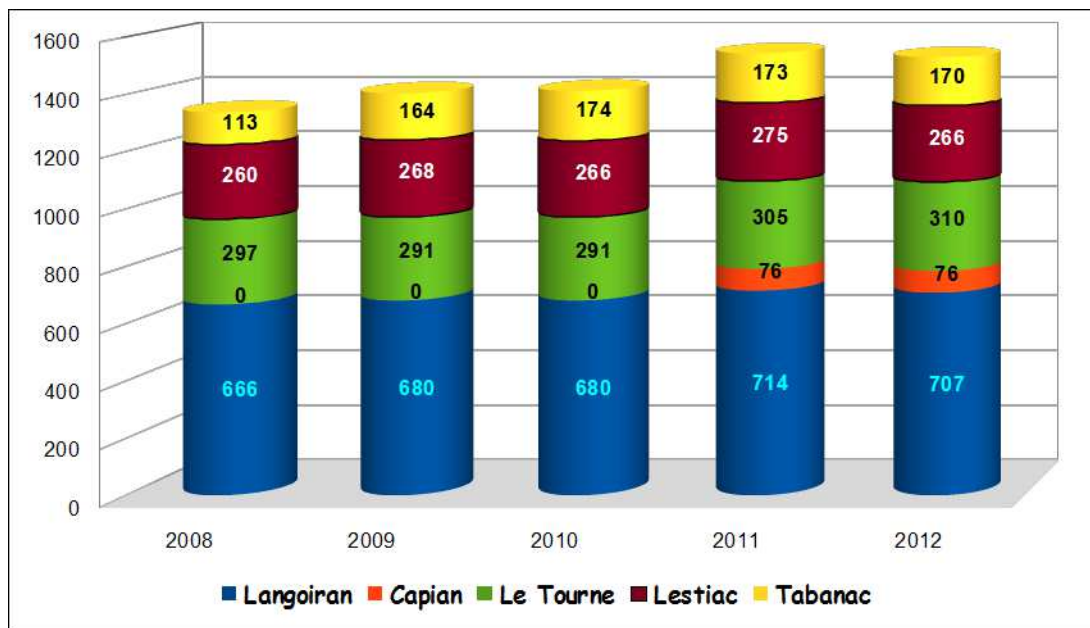
Par rapport à 2011, on constate une baisse de 0,9% du nombre d'abonnés soit 14 abonnés en moins (valeur similaire à celle des abonnés AEP). Seule la commune de Le Tourne voit l'arrivée de nouveaux abonnés.

Le délégataire indique 156 départs et 130 arrivées de client, soit un taux de mutation de 10 % environ. L'exploitant a réalisé 4 nouveaux branchements en 2012.

Les progressions du nombre d'usagers facturés (au 31/12) sont les suivantes :

	Valeur 2011	Valeur 2012	Progression	
Langoiran	714	707	-7	-0,98%
Capian	76	76	0	/
Le Tourne	305	310	5	1,64%
Lestiac	275	266	-9	-3,27%
Tabanac	173	170	-3	-1,73%
TOTAL	1 543	1 529	-14	-0,91%

L'évolution du nombre d'abonnés est la suivante :



II.3.2 - Schéma d'assainissement - Taux de raccordement

Conformément à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat a fait réaliser en 1998 un schéma d'assainissement qui a été approuvé après enquête publique. A cette époque, il était prévu de raccorder en plus de l'existant les habitations suivantes :

Commune	Langoiran	Capian	Lestiac	Le Tourne	Tabanac
Prévision	157	152	22	67	214

63 % des abonnés du service de l'eau utilisent le service de l'assainissement collectif

Cependant, les éléments du schéma et ceux des rapports de l'exploitant ne permettent pas de déterminer le **taux de raccordement**. Il est **estimé** par rapport aux abonnés au service de l'Eau à **63 %**.

II.3.3 - Abonnés industriels

L'exploitant n'indique pas de raccordement d'industriel faisant l'objet d'une convention

III - LE RÉSEAU DE COLLECTE

III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU

Le réseau de collecte est divisé en trois entités principales aboutissant chacune à une station d'épuration, à savoir :

1. Station de Lestiac : Regroupe des abonnés de Lestiac et d'une partie de Langoiran (zone sud-est le long de la départementale). Ce réseau comprend 5 postes de refoulement non compris celui en entrée de station. Elle reçoit aussi des effluents venant de Paillet
2. Station de le Tourne : Communes de Le Tourne et Tabanac, et partie Nord Ouest de Langoiran. Ce réseau comprend 8 postes de refoulement.
3. Station de Capian : Nouvelle station desservant la commune de Capian avec 2 postes de refoulement.

Le linéaire gravitaire total est de 25,974 km et celui des refoulements de 4,62 km, soit 750 m de réseau gravitaire supplémentaires déclarés par le gestionnaire par rapport à 2011. Ce linéaire correspond aux travaux du secteur Larroudey à Tabanac.

3 stations d'épuration dont celle de Capian opérationnelle depuis 2010

Un réseau 26 km de canalisations gravitaires avec 15 postes de refoulement

Onze des quinze postes de refoulement sont équipés en télégestion ce qui permet au gestionnaire d'être averti en temps réel des problèmes et d'intervenir en conséquence.

III.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU

En 2012, comme en 2011, l'exploitant ne signale pas de réseau ayant fait l'objet d'un test à la fumée pour détecter les fuites ou les mauvais raccordements (eau pluviale). Ces opérations de contrôle visent à prévenir les dysfonctionnements et les défauts du réseau.

Des vérifications, des curages et des nettoyages de réseau avec 3 secteurs plus souvent obturés

L'exploitant a réalisé le curage 1 688 m de réseau gravitaire, principalement à Langoiran et à Lestiac, soit 6,5 % du linéaire. En 2011, 1 840 ml avaient été curés. En 5 ans, 9 km ont été curés, soit 35 % du linéaire total.

Il est aussi intervenu 9 fois pour nettoyer des canalisations et désobstruer 15 branchements particuliers (valeur similaire à 2010 et 2011).

Il est précisé que 3 secteurs ont nécessité plus de deux interventions dans l'année.

Le taux de points noirs est donc de 11,6%, alors que les taux de 2010 et 2011 étaient de 0 %.

L'exploitant signale plusieurs secteurs présentant des taux d'H₂S importants, pouvant dégrader les réseaux en béton. Des parties du réseau sont aussi rendues inaccessibles par recouvrement de bitume lors des opérations de réfection de voirie.

III.3 - REJETS NON DOMESTIQUES

Le rapport du délégataire fait état de problème de rejets d'origine viticole sur la station de Lestiac.

Il n'est indiqué aucune autorisation de déversement d'établissements industriels.

Il signale aussi des entrées d'eaux parasites en plusieurs points du réseau.

IV - LES STATIONS D'ÉPURATIONS

IV.1 - LA STATION DE LESTIAC - COMMUNE DE LESTIAC

Cette station d'une capacité nominale de 2 000 équivalents habitants fonctionne sur le principe des boues activées. Elle a été mise en service en 1992.

Après traitement, son rejet s'effectue vers la Garonne. La filière boues retenue est celle des lits de séchage puis transfert vers un centre de compostage.

Cette station a fait l'objet en 2012 de 12 contrôles d'une journée par l'exploitant et d'un bilan du SATESE. Les résultats sont les suivants :

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

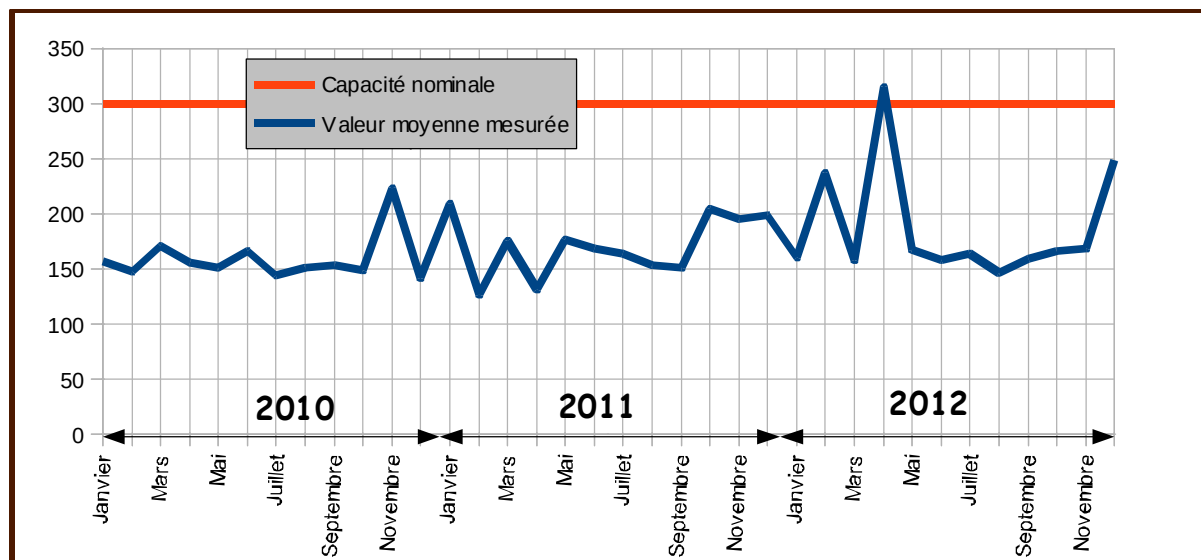
Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues			Taux moyen de saturation	
		2011	2012	% évol	2011	2012
Équivalent habitant	2 000	1 004	1 188	18,30%	50,2%	59,4%
Volume (m ³ /j)	300	172	188	9,30%	57,3%	62,7%
DBO ₅ (kg/j)	120	71	78	9,86%	59,2%	65,0%
DCO (kg/j)	240	144	179	24,31%	60,0%	74,6%
MES (kg/j)	140	44	54	22,73%	31,4%	38,6%
Azote (kg/j)	28	18	17	-5,56%	64,3%	60,7%
Phosph. (kg/j)	10	2	1,4	-30,00%	20,0%	14,0%

La station de Lestiac n'est saturée qu'à 60% de sa capacité nominale

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO₅, DCO et MES

Ces valeurs montrent un taux moyen de saturation de moins de 60,0%, ce qui laisse de la place pour de nouveaux abonnés. On constate par rapport à 2011 une augmentation de la moyenne des charges entrantes. L'évolution du débit sur l'année semble montrer des entrées d'eaux parasites avec le dépassement de la capacité nominale de la station en avril 2012 (très forte pluviométrie). L'analyse des graphiques journaliers des débits en entrée et de la pluviométrie montre une incidence faible des pluies de moins de 5 mm/j mais forte des pluies de plus de 10 mm/jour. Pour une pluie de 30 mm/j, la station peut recevoir jusqu'à 650 m³/j, soit plus de 2 fois sa capacité nominale (incidence de zones inondées).

Le réseau amène des eaux parasites de nappe ou de pluie



Le rapport du SATESE sur le bilan réalisé le 27 septembre 2012 fournit des valeurs proches de celles de l'exploitant avec une conformité aux normes de rejet sur tous les paramètres sauf les MES. Les flux entrants montrent une sous charge de la station. Le SATESE précise que les équipements d'auto-surveillance sont conformes.

Tableau 2 : Performance du traitement - Rendements

Des rendements d'épuration très bons et un respect des normes de rejet, sauf une mesure sur les MES

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	Moyen	Moins bon	Normatif	Moyen	Moins bon	
Volume	300,0 m ³ /j	187,0 m ³ /j	304,0 m ³ /j	/	/	/	92%
DBO5	25,0 mg/l	3,4 mg/l	6,0 mg/l	70%	99,1%	98,3%	100%
DCO	125,0 mg/l	38,0 mg/l	59,0 mg/l	75%	96,0%	93,5%	100%
MES	30,0 mg/l	7,1 mg/l	42,0 mg/l	90%	97,7%	89,3%	100%

Les rendements sont très bons, avec seulement un bilan montrant un rendement sur les MES inférieur à l'objectif. Cependant, la concentration de ce bilan rest dans la tolérance, ce qui conduit à une conformité de 100 %

La station a produit 102,2 m³ de boues (142 m³ en 2011) à une siccité moyenne de 20% ce qui donne 20,4 t de matières sèches (28,4 t en 2011). Cette valeur est inférieure à la production théorique à partir du nombre de raccordés du SIAEPA de Langoiran sur la station en raison probablement des pertes de boues lors des épisodes de sur-débit ou de mauvais réglages de la station.

La totalité des boues a été évacuée en compostage conformément au plan.

IV.2 - LA STATION DE LE TOURNE / LANGOIRAN - COMMUNE DE LE TOURNE

Cette station d'une capacité nominale de 2 000 équivalents habitants (partiellement 3 000) fonctionne sur le principe des boues activées. Elle a été mise en service en 1979.

Après traitement, son rejet rejoint la Garonne. Les boues sont déshydratées sur une benne filtrante avec ajout de polymères.

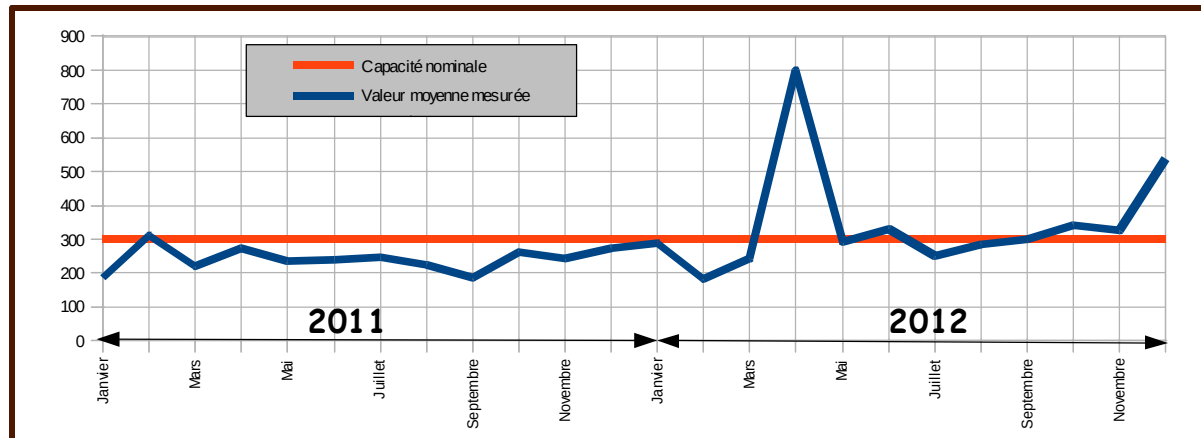
Cette station a fait l'objet en 2012 de 12 contrôles de l'exploitant et d'une visite du SATESE pour l'auto-contrôle.

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues			Taux moyen de saturation	
		2011	2012	% évol	2011	2012
Équivalent habitant	2 000	1 345	1 566	16,4%	67,3%	78,3%
Volume (m ³ /j)	300	242	348	43,8%	80,7%	116,0%
DBO5 (kg/j)	120	82	86,14	5,0%	68,3%	71,8%
DCO (kg/j)	240	190	222,9	17,3%	79,2%	92,9%
MES (kg/j)	140	76	98,4	29,5%	54,3%	70,3%
Azote (kg/j)	28	21	24	14,3%	75,0%	85,7%
Phosph. (kg/j)	10	2,5	2,75	10,0%	25,0%	27,5%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

Sur les 12 bilans, le débit nominal a été dépassé 5 fois, avec une valeur maximale sur un bilan de 801 m³/j, soit 2,7 fois le débit nominal.



L'exploitant indique qu'en sortie de station, le débit dépasse 9 fois sur 12 le débit nominal. Cependant, il y a une incohérence avec les valeurs plus faibles en entrée. Lors de son contrôle le SATESE confirme une surestimation du débit de sortie par erreur de calibrage du débitmètre.

Tableau 2 : Performance du traitement - Rendements

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	Moyen	Moins bon	Normatif	Moyen	Moins bon	
Volume	300,0 m ³ /j	416,0 m ³ /j	924,0 m³/j	/	/	/	?
DBO5	25,0 mg/l	4,6 mg/l	11,0 mg/l	70%	97,6%	93,8%	100%
DCO	125,0 mg/l	41,8 mg/l	90,0 mg/l	75%	91,9%	88,2%	100%
MES	35,0 mg/l	6,6 mg/l	19,0 mg/l	90%	96,8%	93,8%	100%

De bons rendements d'épuration

Des rejets conformes aux objectifs

Les rendements restent très bons et la conformité du rejet est de 100 %, sauf pour ce qui concerne les débits.

La station a produit 780 m³ de boues (758 m³ en 2011) avec une siccité moyenne de 4,0 %, soit une production de 33 t de matières sèches (30,7 en 2011). Ces boues ont été transférées vers le site de production de compost.

IV.3 - LA STATION DE CAPIAN - COMMUNE DE CAPIAN

Cette station d'une capacité nominale de 700 équivalents habitants fonctionne sur le principe des lits plantés de roseaux avec 1 prétraitement et 2 étages de lits. Elle a été mise en service en 2010. Seulement une partie des lits est actuellement alimentée pour tenir compte du faible nombre d'abonnés raccordés.

Après traitement, son rejet s'effectue vers le ruisseau de l'Artolie. Les boues formées se stabilisent en fond du premier bassin et doivent faire l'objet d'un curage lorsque le niveau atteint est trop important.

Cette station n'a fait l'objet en 2012 que de 1 bilan de l'exploitant. On restera donc prudent sur des données issues d'une seule analyse par an, avec une station qui monte progressivement en charge. Les résultats sont les suivants :

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation - rendement

Paramètres	Capacité nominale	Entrée	Taux moyen de saturation	Sortie	
		2012		kg/j	Rendement
Equivalent habitants	700	15	2,2%		
Volume (m3/j)	105	4,0	3,8%	4,0	
DBO5 (kg/j)	42	1,0	2,4%	0,01	99 %
DCO (kg/j)	84	2,3	2,7%	0,19	92,0
MES (kg/j)	49	0,7	1,4%	0,01	99 %
Azote (kg/j)	10	0,4	4,1%	0,01	27,0
Phosphore (kg/j)	4	0,0	0,0%	0,02	42,0

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

Par rapport à 2011, il est mesuré une baisse des entrées sur la station, ce qui est surprenant et s'explique par la très faible fiabilité des mesures sur cette station.

IV.4 - LA FILIÈRE BOUES

Comme indiquée précédemment, la filière boues retenue est celle de la déshydratation par benne filtrante sur la station de Le Tourne et par lits filtrants sur celle de Lestiac.

Les boues de la station de Capien sont pour l'instant stockées sur le premier lit. L'opération de curage et d'évacuation ne devrait pas intervenir avant plusieurs années en raison du type de station (lits à roseaux) et de la faible charge reçue.

La production réelle des boues annoncée par l'exploitant est de 58,7 tonnes pour l'année 2011 (57,4 t en 2010).

Le taux de conformité de la filière boues est de 100%, car toutes les boues sont traitées selon une filière autorisée.

La station de Capien a reçu une charge correspondant à moins de 2,5 % de sa capacité

Une filière boues par déshydratation et valorisation en compostage

100 % de conformité de la filière

V - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'assainissement qui doivent être présentés dans le rapport annuel. Les valeurs des indices du présent document sont conformes à ce texte. Il n'a été repris dans le texte du rapport que le résultat des calculs des indices, ceux-ci étant détaillés en annexe.

V.1 - LES INDICES GÉNÉRAUX

Comme indiqué ci-dessus, on peut retenir les indices suivants :

- Taux de desserte (abonnés raccordables / abonnés prévus au schéma) : **63,0 %**
- Taux de collecte (abonnés raccordés / abonnés raccordables) : **97,6%** (valeur 2010)
- Schéma réalisé et approuvé en 1999
- Capacité et conception des stations conformément à la réglementation

V.2 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX

Depuis 2008, les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de **50** sur un total possible de 100 (voir annexe). Ce résultat moyen résulte principalement de la méconnaissance précise des réseaux (âge, matériaux), de l'absence d'un diagnostic et de la mise en place progressive du plan de renouvellement des branchements et des conduites.

Ainsi, le **taux moyen de renouvellement** des conduites sur 5 ans n'a pas pu être calculé. Les passages caméra et les tests à la fumée qui se poursuivront l'année prochaine devraient permettre de mieux identifier les secteurs qui devront être réhabilités pour améliorer la qualité de la collecte.

Un service qui doit continuer de s'améliorer

L'absence du suivi précis des déversements par les déversoirs d'orage conduit à une **non-conformité** de la surveillance des réseaux et à un **indice de connaissance des rejets** de seulement **20 sur 120**. Cet indice, identique à celui de 2007, ne pourra se rapprocher de la note maximale qu'après mis en place des équipements de mesures et de suivi.

Des réclamations en hausse

41 réclamations ont été recensées en 2012 contre 0 en 2011. Le taux de réclamation est donc de **26,8 réclamations pour 1 000 abonnés**.

Il n'est pas signalé en 2012 d'abonnés qui ont subi des dégâts suite à des débordements, soit un taux de **0 pour 1 000 habitants**.

VI - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

VI.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

VI.1.1 - Préambule

Le tarif payé pour l'assainissement collectif par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et la TVA. Ces factures sont calculées en fonction de la consommation d'eau potable..

Chaque abonné paye deux factures d'assainissement collectif par an :

Deux factures par an pour le service de l'assainissement

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente;
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Il est rappelé que la redevance d'assainissement peut s'appliquer à partir de la mise en service du réseau desservant un abonné, que celui-ci ait réalisé ou non la partie privé de son branchement. Après 2 ans, l'absence d'un raccordement conforme peut entraîner un doublement de la redevance (Article L35-5 du Code de la Santé Publique).

En 2012 le taux de TVA du service assainissement est passé de 5,5 % à 7 % alors que celui du service de l'eau n'a pas changé.

Le changement de délégataire au 1^{er} janvier 2013 a modifié le prix de la part délégataire.

VI.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,...) ainsi que le fonctionnement du Syndicat. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

Pour l'année 2012 et 2013 (délibération du 17 décembre 2012), le Syndicat a fixé les tarifs suivants :

	Prix au 1 ^{er} janvier 2011	Prix au 1 ^{er} janvier 2012	Prix au 1 ^{er} janvier 2013	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement	13,72 €/an	13,72 €/an	20,00 €/an	45,77%	6,28 €/an
Consommation	1,002 €/m ³	1,006 €/m ³	1,500 €/m ³	49,08%	0,4938 €/m ³

En raison des besoins du service et du déficit prévisible du budget, le Syndicat a augmenté fortement sa part pour l'année 2013.

VI.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant au Syndicat. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires.

Un avenant au contrat a été signé début 2006 avec des modifications des tarifs qui tiennent compte des nouvelles installations intégrées dans le périmètre de l'affermage.

	Prix au 1 ^{er} janvier 2011	Prix au 1 ^{er} janvier 2012	Prix au 1 ^{er} janvier 2013	Variation en %		Variation en valeur	
				2011 / 2012	2012 / 2013	2011 / 2012	2012 / 2013
Abonnement	38,98 €/an	40,58 €/an	18,00 €/an	4,10%	-55,64%	1,60 €/an	-22,58 €/an
Consommation	1,4228 €/m ³	1,4818 €/m ³	0,8 à 1,5 €/m ³	4,15%	-46% à +1,2%	0,0590 €/m ³	-0,68 à +0,02

A partir du 1^{er} janvier 2013, le tarif est celui du nouvel exploitant.

On constate donc que le jeu des index a fait augmenter la part exploitant de plus de 4% entre 2011 et 2012, mais que le prix proposé par le nouvel exploitant est presque 50 % en dessous du précédent pour les personnes consommant moins de 60m³/an mais similaire pour celles consommant plus de 100 m³/an.

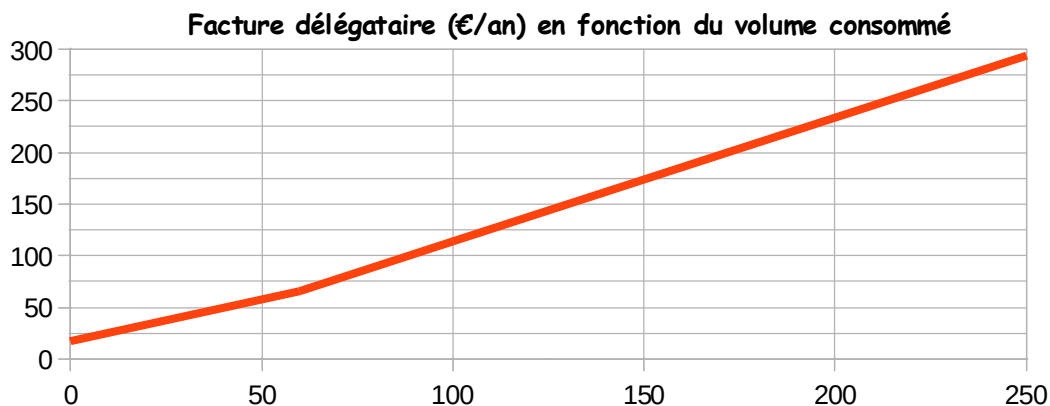
Le tarif de la Nantaise des Eaux applicable au 1^{er} janvier 2013 varie en fonction de la consommation selon le tableau suivant :

Abonnement	18 €/an		
Tarif variable €/m ³	0 à 60 m ³ /an	60 à 100 m ³ /an	> 100 m ³ /an
	0,8	1,2	1,5

Une augmentation importante de la part Syndicale pour faire face aux investissements

Une diminution importante de la part de l'exploitant lors du changement de contrat

Ce tarif conduit au montant annuel suivant de la part délégataire :



VI.1.4 - Les taxes

Le service de l'Assainissement subit en 2012 une hausse de la TVA qui passe de 5,5 % à 7%.

La "Redevance Préservation" et la "Contre Valeur Pollution" perçues par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux sont prélevées sur la facture d'eau potable, même si elle concerne en partie l'assainissement.

Depuis 2007, s'ajoute une nouvelle taxe de "Modernisation des réseaux de collecte" d'une valeur de 0,22 €/m³ en 2012 pour toutes les communes y compris pour Tabanac. En 2013, cette valeur passe à 0,225 €/m³, soit + 2,27 %.

VI.1.5 - Récapitulatif

En fonction des éléments ci-dessus, l'évolution de la facture d'eau est la suivante :

	1 ^{er} janvier 2011	1 ^{er} janvier 2012	1 ^{er} janvier 2013	Variation en % 2011/2012	Variation en % 2012/2013
Part collectivité					
Abonnement	13,72 €/an	13,72 €/an	20,00 €/an	0,00%	45,77%
Consommation	1,0062 €/m ³	1,0062 €/m ³	1,5000 €/m ³	0,00%	49,08%
Part exploitant					
Abonnement	38,98 €/an	40,58 €/an	18,00 €/an	4,10%	-55,64%
Consommation	1,4228 €/m ³	1,4818 €/m ³	0,8 à 1,5 €/m ³	4,15%	-46% à +1,2%
Taxes et redevances					
TVA	5,50%	7,00%	7,00%	27,27%	0,00%
Redevance modernisation Tabanac	0,1570 €/m ³	0,2200 €/m ³	0,2250 €/m ³	40,13%	2,27%
Redevance modernisation hors Tabanac	0,1960 €/m ³			12,24%	

Comme le demande la réglementation, il est présenté une facture type pour une consommation annuelle de 120 m³/an, ce qui correspond à la moyenne nationale pour une famille de résidents permanents (données INSEE).

Facture type (part assainissement) pour une consommation de 120 m³/an**Toutes les communes**

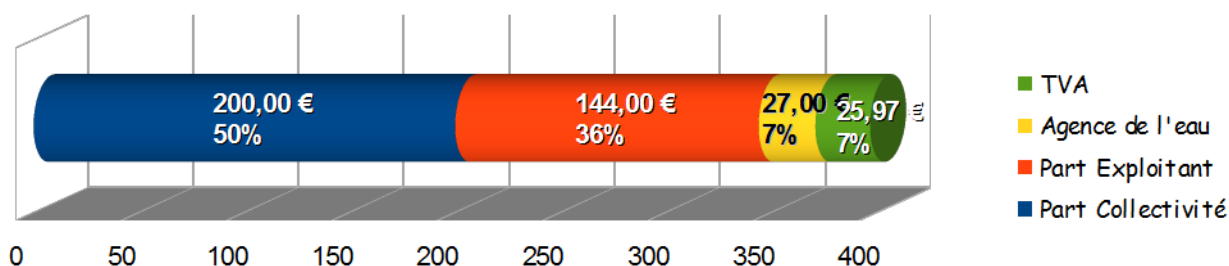
	Prix 2012	Prix 2013	Variation en %	Variation en valeur	Montant en € / m ³
Part collectivité					
Abonnement	13,72 €	20,00 €	45,77%	6,28 €	0,17 €
Consommation	120,74 €	180,00 €	49,08%	59,26 €	1,50 €
Part exploitant					
Abonnement	40,58 €	18,00 €	-55,64%	-22,58 €	0,15 €
Consommation	177,82 €	126,00 €	-29,14%	-51,82 €	1,05 €
Sous total hors taxes	352,86 €	344,00 €	-2,51%	-8,86 €	2,87 €
Taxes et redevances					
Redevance Modernisation	26,40 €	27,00 €	2,27%	0,60 €	0,23 €
TOTAL					
TOTAL Eau hors TVA	379,26 €	371,00 €	-2,18%	-8,26 €	3,09 €
TVA	26,55 €	25,97 €	-2,18%	-0,58 €	0,22 €
TOTAL TTC	405,81 €	396,97 €	-2,18%	-8,84 €	3,31 €

Pour une consommation de 120 m³/an, un prix global en 2013 de 3,31 €/m³ et une baisse de 9 €/an, l'augmentation de la part syndicale étant compensée par la baisse de la part exploitant

Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m³/an est de 3,31 €/m³ TTC (2,87 €/m³ HT), soit un total TTC de 396,97 €/an

Ce tableau montre que la baisse du prix de l'eau est de -2,51% pour le cumul des parts collectivité et exploitant mais que la modification des redevances de l'Agence de l'Eau et de la TVA conduit à une baisse totale de -2,18% par rapport à l'année précédente.

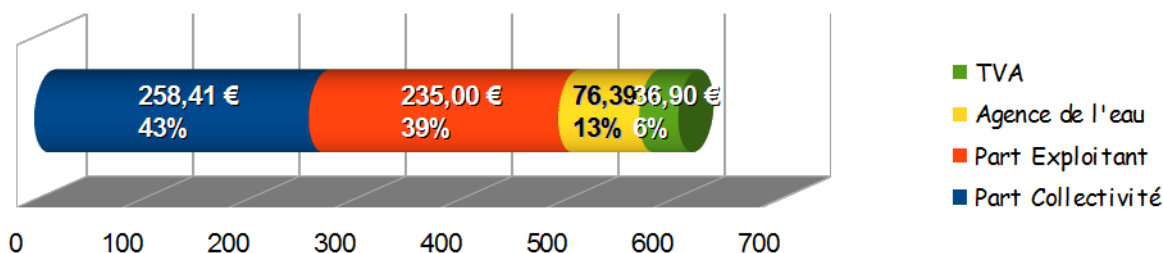
Le poids de la part fixe (abonnement) est de 11 %, soit en dessous du seuil légal des 40%

Composant d'une facture assainissement de 120 m³/an

Si l'on rajoute le prix de l'eau potable, le prix moyen TTC du m³ pour une consommation annuelle de 120 m³ est de 5,06 €/m³ (total annuel de 606,70 € TTC), à comparer avec le montant moyen de 3,63 €/m³ indiqué par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (données 2010).

La facture globale eau + assainissement se décompose ainsi :

Un montant annuel de la facture eau + assainissement de 606,70 € TTC, soit un prix de 5,06 €/m³



VI.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

VI.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes du service d'assainissement peuvent être estimées dans le tableau suivant :

Une recette du Syndicat en légère hausse

	Commune		Exploitant		
	Théorique	Selon RAD	Théorique	Selon RAD	
Nombre d'abonnés	1 529		1 529		Sur 16 mois
Volume vendu	181 890 m3		181 890 m3		
Prix moyen abonnement	13,72 €/an		40,58 €/an		
Prix moyen au m3	1,0062 €/m3		1,4818 €/m3		TOTAL
Recettes Part Fixe	20 978 €	22 690 €	62 047 €	70 113 €	92 803,00 €
Recettes Consommation	183 018 €	175 940 €	269 525 €	270 747 €	446 687,00 €
Total	203 996 €	198 630 €	331 571 €	340 860 €	539 490,00 €
Prorata sur 12 mois	152 997 €	148 973 €	248 679 €	255 645 €	404 617,50 €
Rappel 2011		137 590 €		248 226 €	385 816,00 €
Différence en valeur ramené sur 12 mois		11 383 €		7 419 €	153 674 €
Différence en %		8,27%		2,99%	39,83%

Nota: Ces chiffres ne correspondent pas au budget 2012 qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant, en particulier en raison du solde du marché.

VI.2.2 - Compte administratif

Conformément au Compte administratif voté par l'Assemblée Syndicale, on peut retenir le bilan financier suivant (balance recettes - dépenses) :

		Investissement	Exploitation	TOTAL
Résultat exercice 2012	Dépenses	598 641,51 €	267 906,86 €	866 548,37 €
	Recettes	674 355,86 €	208 623,63 €	882 979,49 €
	Balance	75 714,35 €	-59 283,23 €	16 431,12 €
Report exercice 2011		-18 149,37 €	148 171,85 €	130 022,48 €
Résultat cumulé au 31/12/2012		57 564,98 €	88 888,62 €	146 453,60 €
Reste à réaliser (recettes-dépenses)		-7 116,00 €		-7 116,00 €
Clôture exercice 2012		50 448,98 €	88 888,62 €	139 337,60 €

Ce compte administratif montre que les recettes arrivent juste à compenser les dépenses et que l'exercice reste équilibré grâce aux reports favorables des années précédentes. L'augmentation de la part syndicale trouve ici sa justification pour continuer de faire des investissements.

VI.2.3 - Les investissements réalisés et prévus

Il a été réalisé ou prévu les travaux suivants :

Libellé des travaux	Montant HT en 2012	Montant HT en 2013	Total
Laroudey à Tabanac	167 728 €	4 180 €	171 908 €
1ère Tr Réseau Capien	79 364 €	4 180 €	83 544 €
Mise à la cote tampon EU	34 820 €		34 820 €
STEP Capien	407 €		407 €
Travaux hors tranche	11 021 €	36 467 €	47 488 €
TOTAL	293 340 €	44 827 €	338 167 €

VI.2.4 - Évolution de la dette

En fonction de ces résultats et en intégrant les avances remboursables de l'Agence de l'Eau, l'encours de la dette est de 1 948 492,95 € en 2012 contre 1 934 175,90 € en 2011, soit une augmentation d'environ 14 000 €.

De nouveaux emprunts pour financer les travaux

En 2012, un emprunt d'une annuité d'environ 26 000 € est arrivé à terme. Mais comme en 2011 où il avait été nécessaire de faire un emprunt de 125 180 € pour les travaux de réseau du Bourg de Capian, en 2012 il a été pris un nouvel emprunt de 120 000 €.

L'Agence de l'Eau a fait cette année une avance remboursable (taux de zéro) d'un montant de 28 372,50 € qui se rajoute aux 2 autres interventions en 2009.

Des annuités de la dette de 155 € par abonné

Comme indiqué en annexe, la durée d'extinction de la dette en fonction des éléments du budget 2012 est de 3,9 ans

Cette dette représente environ 1 274 € par abonné, soit 580 € par habitant.

Le remboursement réalisé en 2012, soit 239 930 € correspond à environ 156 € par abonné.

Une dette qui diminue peu les prochaines années

L'évolution estimée des annuités de la dette (hors nouvel emprunt) sur les prochaines années est donnée ci-après.

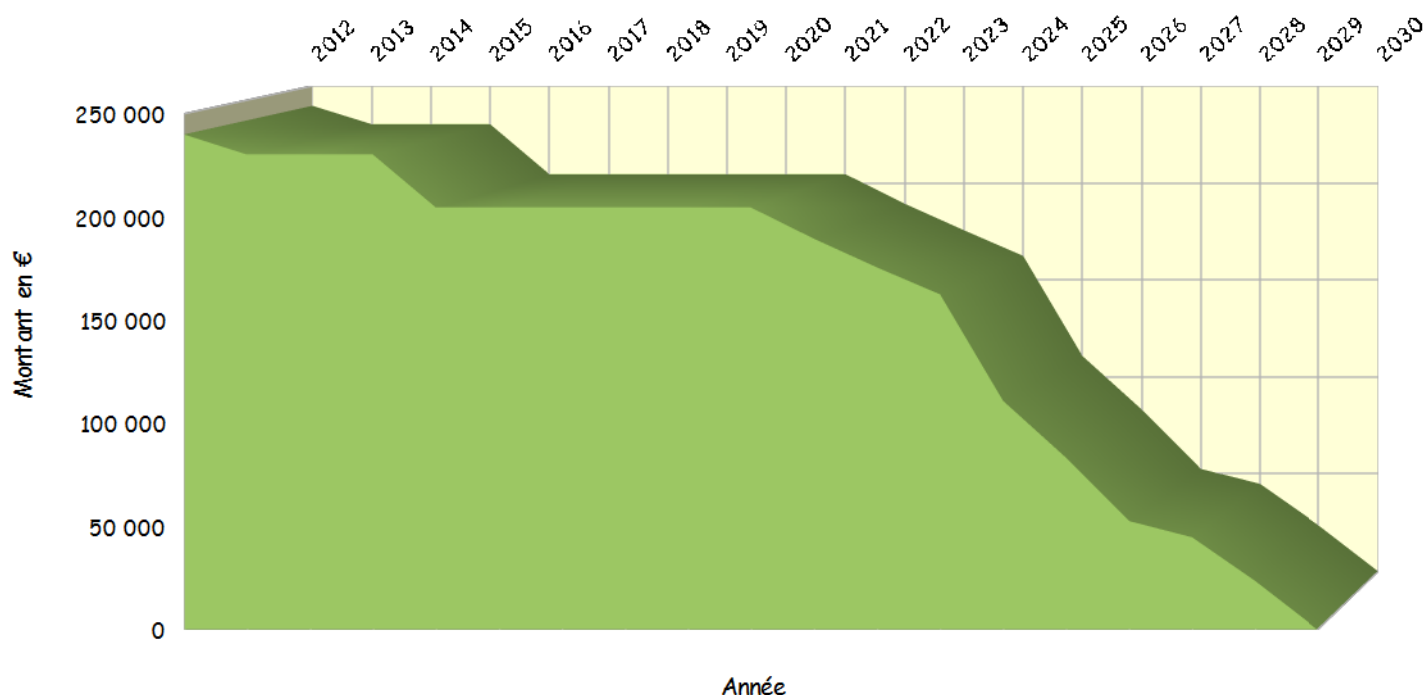
On constate après une baisse de 25 000 € en 2016, une stabilisation des annuités à une valeur de l'ordre de 205 000 € jusqu'en 2021, puis une baisse de l'ordre de 10 à 15 000 € par an jusqu'en 2024 où les annuités diminuent de plus de 50 000 € pour passer en dessous de 100 000 €.

À partir de 2026, les annuités diminuent de 15 à 20 000 € par an.

L'ensemble des emprunts contractés s'arrête en 2030.

L'état de la dette est détaillé à la page suivante.

Evolution des annuités de la dette assainissement



SIAEPA de Langoiran - Service de l'Assainissement - ÉTAT DE LA DETTE AU 31/12/2012

N°	Année début	Libellé	Prêteur	Durée	Type taux	Taux	Périodicité	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2011		
												Capital	Intérêts	Annuité
1	1996	Tvx	CE	19 ans	F	7,15%	Annuelle	3	2015	34 301,00 €	5 927,40 €	2 743,46 €	456,09 €	3 199,55 €
2	1999	Tvx	DEXIA	16 ans	F	4,51%	Annuelle	3	2015	71 394,95 €	13 814,22 €	6 463,33 €	914,52 €	7 377,85 €
3	2000	Tvx	BPSO	12 ans	F	5,65%	Annuelle	0	2012	223 454,72 €	0,00 €	24 745,74 €	1 398,24 €	26 143,98 €
4	2001	Tvx	CE	14 ans	F	4,40%	Annuelle	3	2015	164 862,88 €	30 047,29 €	14 080,70 €	1 112,03 €	15 192,73 €
5	2002	Tvx	CE	22 ans	F	5,10%	Annuelle	12	2024	91 469,41 €	49 968,96 €	3 329,13 €	2 718,20 €	6 047,33 €
6	2002	Tvx	DEXIA	20 ans	F	5,51%	Annuelle	10	2022	174 401,68 €	103 966,56 €	8 071,07 €	5 728,56 €	13 799,63 €
7	2003	Rouquey E	DEXIA	20 ans	F	4,51%	Annuelle	11	2023	178 750,00 €	103 762,49 €	8 075,92 €	5 043,91 €	13 119,83 €
8	2004	Moulin	CE	20 ans	F	4,65%	Annuelle	12	2024	13 750,00 €	8 641,30 €	591,93 €	429,35 €	1 021,28 €
9	2004	Cap Horn	CE	20 ans	F	4,65%	Annuelle	12	2024	55 000,00 €	34 565,15 €	2 367,73 €	1 717,38 €	4 085,11 €
10	2004	ST lestiach	CE	20 ans	F	3,92%	Annuelle	12	2024	60 806,00 €	37 598,08 €	2 590,54 €	1 853,43 €	4 443,97 €
11	2004	Rouquey O	CE	20 ans	F	3,86%	Annuelle	12	2024	154 750,00 €	95 416,88 €	6 556,30 €	4 690,77 €	11 247,07 €
12	2005	Rte Créon	DEXIA	21 ans	F	3,48%	Annuelle	14	2026	162 000,00 €	114 048,12 €	6 858,45 €	4 183,37 €	11 041,82 €
13	2007	Fontayne	CE	20 ans	F	4,07%	Annuelle	15	2027	87 500,00 €	65 401,99 €	3 419,17 €	2 801,02 €	6 220,19 €
14	2007	Pied Chateau	CE	20 ans	F	4,07%	Annuelle	15	2027	167 500,00 €	125 198,11 €	6 545,26 €	5 361,96 €	11 907,22 €
15	2007	Giratoire	CE	21 ans	F	4,24%	Annuelle	16	2028	100 000,00 €	79 963,94 €	3 638,44 €	3 879,15 €	7 517,59 €
16	2008	Terrey	CE	16 ans	F	4,29%	Annuelle	12	2024	110 000,00 €	85 622,54 €	5 883,32 €	4 209,27 €	10 092,59 €
17	2008	STEP LeTourne	CE	16 ans	F	4,29%	Annuelle	12	2024	300 000,00 €	233 516,06 €	16 045,41 €	11 479,83 €	27 525,24 €
18	2008	Bourg Tabanac	CA	21 ans	F	5,35%	Annuelle	17	2029	300 000,00 €	249 809,97 €	9 741,70 €	13 886,01 €	23 627,71 €
19	2010	STEP Capian	CE	16 ans	F	3,14%	Annuelle	14	2026	192 000,00 €	166 971,74 €	10 275,61 €	5 565,57 €	15 841,18 €
20	2011	Tr1 Capian	CE	10 ans	F	3,79%	Annuelle	9	2021	125 180,00 €	125 180,00 €	11 354,01 €	3 808,64 €	15 162,65 €
21	2011	Tr30G	AGE	15 ans	F	0,00%	Annuelle	14	2026	23 920,93 €	22 326,21 €	1 594,72 €	0,00 €	1 594,72 €
22	2010	Bourg Tabanac	AGE	15 ans	F	0,00%	Annuelle	13	2025	55 815,50 €	48 373,44 €	3 721,03 €	0,00 €	3 721,03 €
23	2013	Capian	AGE	15 ans	F	0,00%	Annuelle	15	2028	28 372,50 €	28 372,50 €			
24	2013		CM	10 ans	F	4,26%	Annuelle	10	2023	120 000,00 €	120 000,00 €			
TOTAL GÉNÉRAL										2 995 229,57 €	1 948 492,95 €	158 692,97 €	81 237,30 €	239 930,27 €

VII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La réglementation (Décret du 2 mai 2007 et circulaire du 28 avril 2008) impose la production d'indicateurs de performance. Le tableau suivant donne leur évolution ainsi que la valeur moyenne issue du site de l'ONEMA qui recense le fonctionnement de l'ensemble des services d'eau et d'assainissement en France.

Code fiche	Intitulé	Unité	Valeurs 2011	Valeurs 2012	Evolution 2011/2012	Références	
A - Indicateurs descriptifs du service							
D201.0	Nombre d'habitants desservis	hab	3 154	3 394	++	/	
D202.2	Autorisation de déversement industriel	U	0	0	/	/	
D203.0	Quantité de boues	T MS	58,7	53,4	--	/	
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (n+1)	€ / m3	3,38	3,31	+	1,95	1
B - Indicateurs de performance							
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	%	/	/	/	95	1
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	X / 120	50	50	/	15	1
P203.3	Conformité de la collecte	%	NC	NC	/	100	2
P204.3	Conformité des équipements des stations	%	NC	NC	/	100	2
P205.3	Conformité de la performance des stations	%	NC	NC	/	54	2
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	%	100	100	/	98,4	1
P207.0	Montant des abandons de créance	€/m3	0,010	0,0200	--	0,0028	1
P251.1	Taux de débordement (pour 1 000 habitants)	Nb/1000	0,0	0,0	/	0,08	1
P252.2	Points de curage fréquent (pour 100 km)	Nb/100	0,00	11,55	--	5,7	1
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	%	0,0	0,0	/	0,3	2
P254.3	Taux de conformité des stations acte individuel	%	100	100	/	84	1
P255.3	Indice de connaissance des rejets	X / 120	20	20	/	22	1
P256.2	Durée d'extinction de la dette	an	55,8	3,9	++	18	1
P257.0	Taux d'impayés	%	0,20	0,36	--	3,95	1
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	Nb/1000	146,56	26,8	++	2,3	1

(1) : données ONEMA 2012 : valeurs sur 100 services de taille similaire (2) : idem mais 2011

Valeur en rouge : moins bon que les chiffres ONEMA ++ : évolution favorable -- : évolution défavorable

Ce tableau montre :

- Une stabilité de la plupart des paramètres
- Les index P203 à P205 n'ont pas été fournis par les services de l'Etat
- Les indicateurs techniques de la quantité de boues produites et des curages fréquents sont moins bons qu'en 2011
- Le nombre de réclamation a fortement baissé mais reste très au-dessus de la moyenne des autres services, principalement en raison du mode de calcul spécifique de l'exploitant.
- Le taux de renouvellement est nul car la collectivité continue d'accroître son réseau sans faire de renouvellement des plus anciens
- Un prix de l'eau pour la part assainissement qui a légèrement baissé mais qui reste très au-dessus des valeurs moyennes nationales

Par comparaison avec les données de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le prix de l'eau pour la part assainissement est supérieure à la moyenne de 1,81 € TTC/m³ (donnée 2010)

D'autres indications chiffrées sont données en annexe.

FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE ASSAINISSEMENT

Collectivité : **SIAEPA de Langoiran**
 Service : **Assainissement Collectif**
 Année : **2012**

A - Indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

1 - Taux de desserte - P201.1

Nombre d'abonnés du service : **1 529** Ratio : 2,22 hab / abonné
 Nombre d'habitants desservis : 3 394
 Nombre potentiel d'abonnés : 2 426 (selon abonnés au réseau AEP)
 Le taux de desserte est de : **63,0%**

2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées - P202.2

a - Indices de Base

Plan couvrant plus de 95% du linéaire
 Plan mis à jour annuellement

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
0			
10	X		10
10	X		10
TOTAL			20

b - Indices complémentaires

Information complète des tronçons (diamètre, matériau)
 Information géographique avec altimétrie des canalisations
 Localisation et description des ouvrages annexes
 Dénombrement des branchements par tronçon
 Localisation et identification des interventions
 Programme pluriannuel de diagnostic du réseau
 Programme détaillé et estimatif du renouvellement des canalisations
 Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	X		10
10		X	
10		X	
10		X	
10	X		10
10		X	
10	X		10
10		X	
TOTAL			30

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eaux usées est de 50 sur 100

L'indice de l'année 2011 était de : 50 sur 100

3 - Conformité de la collecte des effluents, des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration

Schéma d'assainissement : Réalisé : Oui Approuvé : Oui (en 1998)
 Pollution de la zone collective : / (base 60 g / abonné potentiel)
 Pollution industrielle :
TOTAL /

Existence d'un traitement respectant les articles R2224-10 à R2224-14 : Oui
 Existence d'une surveillance respectant l'article R2224-15 : Oui

Conformité Schéma	Oui
Conformité traitement	Oui
Conformité surveillance	Oui

P203.3

P204.3

P205.3

4 - Indices réseaux de collecte

Nombre de kilomètre de réseau : 25,974 km

	2012	2011	2 010	2009	2008	Moyenne
Nombre de kilomètre renouvelé :	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

Nombre de demande d'indemnisation suite à débordement : 0

Point du réseau ayant nécessité plus de 2 interventions : 3

	2012	2011	
Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	0,00%	0,00%	P253.2
Taux de débordement pour 1 000 habitants	0,00%	0,00%	P251.1
Taux de curage fréquent pour 100 km	11,55	/	P252.2

5 - Indice sur les ouvrages de traitement

Production théorique de boues : 61,1 t MS (18 kg MES/ eq.hab / an) abonnés : 1 529

Production réelle de boues : 53,4 t MS soit 87,4 % (58,7t en 2011)

Filière boues : Le Tourne : Bennes filtrantes et compostage Lestiac : Lits de séchage

Conformité de la filière : Oui

Boues éliminées par la filière : 53,4 t MS

	Le Tourne	Lestiac	Capian
Nombre de bilans réalisés : 28	SATESE : 1	1	1
Bilans conformes : 28	Autocontrôle : 12	12	1
Bilans dans domaine de garantie : 26	Conformité : 13	13	2
Bilans conformes dans DTG : 26			

	2012	2011	
Taux de conformité de la filière boues	100,0%	100,0%	P206.3
Taux global de conformité des stations	100,0%	100,0%	
Taux de conformité station > 2000 eqhab dans DTG	100,0%	100,0%	P254.3

6 - Indices de connaissance des rejets au milieu naturel - P255.3**a - Indices de Base**

Identification des points de rejets potentiels (déversoir)

Evaluation du bassin amont aux déversements

Témoins des moments et importance des déversements

Réalisation de mesures de débit et pollution des rejets

Existence d'un rapport des dispositions de surveillance

Connaissance qualité du milieu récepteur et impacts rejets

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
20	X		20
10		X	
20		X	
30		X	
10		X	
10		X	
TOTAL			20

b - Indices complémentaires

Evaluation des rejets pluviaux en pseudo séparatif

Suivi pluviométrie et rejets pluviaux en unitaire

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10		X	
10		X	
TOTAL			0

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel est de 20 sur 120

L'indice de l'année 2011 était de : 20 sur 120

7 - Indices liés au fonctionnement du service

Nombre d'abonnés domestiques :	1 529 abonnés
Nombre de réclamation :	41 réclamations
Nombre de nouveaux branchements réalisés par délégataire :	6 nouveaux branchements
Délai contractuel d'ouverture du branchement :	15 jours
Nombre de non respect du délai d'ouverture :	0 Non respect

	2012	<i>2011</i>	
Taux de réclamation = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés	26,81	<i>164,00</i>	P258.1
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	<i>100,0%</i>	

8 - Indices financiers

Nombre d'abonnés :	1 529	Consommation :	1,0062 €/m3
Montant abonnement :	13,72 €/an	Volume consommé :	136 417 m3

Recettes Assainissement Collectif		Dépenses Assainissement Collectif	
Vente d'eau :	156 471,57 €	Frais généraux :	12 524,13 €
Produits financiers :	0,00 €	Charge du personnel :	
Subventions d'exploitation :	20 533,06 €	Charges financières :	151 842,45 €
Recettes d'équipement :	399 756,13 €	Capital de la dette :	158 692,97 €
Recettes financières :	124 144,05 €	Travaux :	350 834,86 €
Report année n-1 :	148 171,85 €	Report année n-1 :	18 149,37 €
Divers :	0,00 €	Divers :	10 579,28 €
TOTAL Recettes :	849 076,66 €	TOTAL Dépenses :	702 623,06 €
Bilan :	146 453,60 €	Reste à réaliser :	7 116,00 €
Clôture Compte Administratif		139 337,60 €	

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2012	2 011	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	1 948 492,95 €	1 934 175,90 €	14 317,05 €	0,7%
Recettes réelles	700 904,81 €	780 816,22 €	-79 911,41 €	-10,2%
Dépenses réelles	684 473,69 €	891 950,25 €	-207 476,56 €	-23,3%
Capital remboursé	158 692,97 €	145 778,53 €	12 914,44 €	8,9%

Montant des factures impayées (année n-1):	/	2011
Montant des abandons de créances :	2 727,63 €	0,020 €/m3
		0,010

	2012	<i>2011</i>
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	175 124 €	<i>34 645 €</i>
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute	3,9 ans	<i>55,8 ans</i>
Taux d'impayés	0,36%	<i>0,14%</i>

9 - Récapitulatifs - Code fiche selon circulaire du 28 Avril 2008

Code fiche	Intitulé	Valeur
<u>A - Indicateurs descriptifs du service</u>		
D. 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	3 394
D. 202.2	Nombre d'autorisation de déversement industriel	0
D. 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	53,4 t MES / an
D. 204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	3,04 €/m3
<u>B - Indicateurs de performance</u>		
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	/
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	50 sur 100
P203.3	Conformité de la collecte	Oui
P204.3	Conformité des équipements des stations	Oui
P205.3	Conformité de la performance des stations	Oui
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	100,0%
P207.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité	0,020 €/m3
P251.1	Taux de débordement des effluents (pour 1 000 habitants)	0,0
P252.2	Nombre de points de curage fréquent (pour 100 km)	11,55
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	0,00%
P254.3	Taux de conformité des stations > 2 000 eqhab	100,0%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	20 sur 120
P256.2	Durée d'extinction de la dette	3,9 ans
P257.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	0,36%
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	26,81



Décide 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose désormais au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, le note-état-bas chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Edition 2013 - Chiffres 2012

REDEVANCES - AIDES : l'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin. La majeure partie des redevances est perçue dans la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). **Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.**



COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple : tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

■ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**. Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

■ Une autre redevance dite « prélèvement » est due par les services d'eau en contre partie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

■ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des



modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs... par exemple).

■ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **comité de bassin où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau et de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.



COMBIEN COUTENT LES REDEVANCES ?

En 2012, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 252 millions d'euros dont 213 en provenance des factures d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2012 ?



A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2012 ?





Exemples d'actions aidées en 2012 par l'agence de l'eau dans le bassin Adour-Garonne

Pour dépolluer les eaux

- 7 nouvelles stations d'épuration mises aux normes européennes, dont 2 supérieures à 10 000 équivalent habitants.

Pour préserver les ressources en eau potable

- La définition des aires d'alimentation des 66 captages stratégiques du SDAGE est achevée : les plans d'actions territoriaux les concernant sont en cours de réalisation ou de définition.
- Sur le 9e programme, l'Agence aura financé 10 322 ha de mesures agroenvironnementales et 7164 ha en conversion à l'agriculture biologique.

Pour restaurer et protéger les milieux aquatiques et humides, la biodiversité, la qualité de l'eau et la gestion des effets climatiques

- 7025 kilomètres de berges de cours d'eau restaurées ou entretenues.
- 17 910 hectares de surfaces de zones humides protégées.
- 29 ouvrages rendus franchissables par les poissons (continuité écologique).
- 71 % du bassin couvert par des SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux).

Pour la lutte contre les pollutions diffuses et toxiques

- 74 aides pour des actions de réduction des usages non agricoles de produits phytosanitaires avec les collectivités.
- 73 opérations de réductions des rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales.

Pour la gestion solidaire des eaux

- A l'international, 53 opérations engagées dans une dizaine de pays du sud en voie de développement.
- Sur le bassin, 552 opérations liées à la solidarité urbain-rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales.

Pour la protection du littoral

- 100% de lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité.

Indicateurs de bassin spécifiques

- 6,2 M€ pour la mise à disposition de 85 Mm³ depuis les ouvrages existants en majorité à vocation hydroélectrique, au titre du soutien d'étiage.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en oeuvre des objectifs des schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1800 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



le bassin
Adour-Garonne

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
31078 Toulouse cedex 4
Tél : 05 61 36 37 38 - Fax : 05 61 36 37 38



l'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Un cinquième du territoire français
Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (113 000 km², soit 1/5^e du territoire national).
Du point de vue administratif, cela représente deux régions en totalité - Aquitaine et Midi-Pyrénées - et quatre en partie : 20 % de l'Auvergne, 18 % de la région Languedoc, 40 % du et 50 % de Poitou-Charentes.
Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparé.
C'est un bassin essentiellement rural : sur les 6 917 communes, 1 453 seulement ont de plus de 400 habitants et 35 plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Pour en savoir plus : www.eau-adour-garonne.fr

Changeons de point de vue sur l'eau !



Le développement durable de nos territoires nécessite un regard neuf sur la valorisation des ressources en eau. Restaurer le fonctionnement et la biodiversité des milieux aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, tels sont les grands chantiers du Grenelle Environnement sur lesquels il faut investir.

Les Agences de l'Eau et l'ONEMA sont plus que jamais aux côtés des collectivités et de leurs élus pour, **ensemble, faire de l'eau une source d'avenir.**

